

Nouveauté en 2019

# CAMPS DE SPORT SOUTIEN DE LA COMMUNE



Lors de sa séance du 11 mars 2019, le Conseil municipal a décidé d'encourager la pratique du sport par les jeunes de la commune en leur octroyant, **en 2019, une subvention de CHF 100.- par année** pour la participation à une activité sportive/un camp pendant une semaine (5 jours consécutifs).

Conditions d'octroi de la subvention 2019 :

- Être domicilié-e sur la commune de Collonge-Bellerive à la date de l'activité sportive/du camp
- Etre âgé-e entre 8 et 18 ans (révolus) à la date de l'activité sportive/du camp
- Avoir participé à une activité sportive ou à un camp de sport d'une semaine au minimum (5 jours consécutifs) durant l'année calendaire 2019
- L'activité/le camp doit être organisé-e par une organisation/structure officielle suisse
- Une seule subvention est octroyée par an et par enfant

Retrait de la subvention 2019 :

A la réception de la mairie, jusqu'au 31 janvier 2020, muni de :

- La pièce d'identité de l'enfant
- La facture originale précisant les nom et prénom de l'enfant, le sport concerné, les dates de l'activité sportive/du camp
- Le justificatif de paiement (ticket de caisse ou preuve du versement)
- La pièce d'identité du parent/membre de la famille présent lors du retrait de la subvention.

Toute personne mineure doit être accompagnée de son répondant légal.

### Autres subventions

*De nombreuses activités et camps soutenus par la commune sont proposés par le Glaj (Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse).*

*Dans ces cas, la commune verse directement la subvention à l'association.*

[www.glaj-ge.ch](http://www.glaj-ge.ch)

**+ D'INFOS**

[www.collonge-bellerive.ch/fr/decouvrir/jeunesse/activitesvacancescolaires/](http://www.collonge-bellerive.ch/fr/decouvrir/jeunesse/activitesvacancescolaires/)